VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(4 personnes sont présentes en format virtuel).

2020-152 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2020-153 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le fond de fonctionnement du système d'égout dépose une somme de **3000.00** $ dans le fond de réserve égout. Pour remplacer de l'équipement de la lagune qui doit être remplacé dans 3 ans.

ADOPTÉE

2020-154 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le fond général du Village dépose une somme de **43 000. 00$** dans le fond réserve Village capital existant de plus un montant de **14 000.00$** soit déposé du fond général du Village à la réserve Village capital futur. Les deux transferts respectant notre politique P-28 **POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS** d'inclure 25% du surplus dans des projets capitaux futurs et d'inclure 75% pour des projets capitaux existants. Un total de **57 000.00$** est déposé dans la réserve du fond général Village.

ADOPTÉE

2020-155 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le fond général du Village dépose une somme de **16 000. 00$** dans le fond de réserve pompier de la municipalité. Cette somme est réservé pour l'achat d'équipement de pompiers ou des projets capitaux section pompiers.

ADOPTÉE

2020-156 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le fond de réserve du Village section aréna dépose une somme de **9450. 00$** dans le fond capital de la municipalité. Cette somme est pour payer les dessins pour les rénovations majeurs de l'aréna.

ADOPTÉE

2020-157 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier qu'il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Cap-Pelé d'un montant de **251 000.00$** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Cap-Pelé convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

2020-158 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que la municipalité veut louer la salle au deuxième étage au Centre de Plage durant la saison touristique;

Considérant que Cavok va offrir un nouveau cachet au Centre de Plage tant pour le local que pour les touristes

Je propose que le conseil municipal du Village de Cap-Pelé accepte la soumission de Cavok qui contribuera 5.5% des ventes brutes de leur commerce.

Il est important qu'une entente soit signée entre Cavok et le Village de Cap-Pelé.

ADOPTÉE

2020-159 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Jacques Doiron Trésorier